

Histoire de la formation des Sages-Femmes en France

Odile Montazeau (de l'antiquité au 18ème siècle) ,

Jeanne Bethuys (du 19ème siècle à aujourd'hui)

Date de création du document 2011-1012

Table des matières

I	En Grèce.....	3
II	A Rome.....	4
III	Le Moyen Age (3 périodes).....	5
	III.1 Le Haut Moyen Age : du V au IX° siècle:.....	5
	III.2 Le Moyen Age'' : du X au XIII° siècle:.....	5
	III.3 Le Bas Moyen Age : du XIV° et XV° siècle.....	7
IV	La fin du XV° et XVI° siècle:les prémisses de la modernité.....	7
V	Le XVII° siècle.....	9
VI	Fin du XVII° et XVIII°siècle.....	11
VII	Le 19ème ou l'âge d'or des sages-femmes.....	16
	VII.1 Madame Lachapelle et l'école de « la Maternité »	16
	VII.2 Les sages-femmes profession médicale reconnue dans une société avant tout rurale..	17
	VII.3 L'irrésistible ascension du corps des médecins et chirurgiens.....	18
	VII.4 Une « visibilité » sociale allant en décroissant.....	19
	NOTE(S) DU CHAPITRE	20
VIII	Le 20ème siècle : La crise de la profession ou la recherche d'une nouvelle identité professionnelle.....	21
	VIII.1 L' entre-deux-guerres ou la fin d'une hégémonie.....	21
	VIII.2 Une efflorescence d'associations, syndicats et autres regroupements.....	22
	VIII.3 Des conditions d'admission dans les écoles et des programmes revus.	22
	VIII.4 L'exercice de la profession dans un contexte obstétrical en continuelle mutation.....	23
	NOTE(S) DU CHAPITRE	24
IX	Le 21ème ; L' Histoire continue.....	25
	NOTE(S) DU CHAPITRE	25
X	Annexes.....	26

INTRODUCTION

La "Sage-femme" occupait une place privilégiée dans les sociétés humaines depuis la haute antiquité. Son rôle à la fois médical et social a fait d'elle la première protectrice des mères et des enfants. Tour à tour "prêtresse", "donneuse de vie", "druidesse", "leveuse", "ramasseuse", "ventrière", "matrone", "accoucheuse" puis sage-femme, elle est sans doute, une des figures les plus universellement connues dans les collectivités humaines depuis l'Antiquité.

Les sages-femmes, seules admises dans le cercle familial pour la naissance jusqu'au XVII^e siècle, deviennent par la suite, "auxiliaires" des accoucheurs chirurgiens et/ou médecins.

Sa formation pendant des siècles, reposait sur la transmission orale et l'apprentissage pratique dans le compagnonnage. Le terme "d'apprentisse" est retrouvé dans des écrits anciens (1630).

I EN GRÈCE

En Grèce, Phénarète, mère de Socrate transmet la "Maïeutique", l'art de faire accoucher. Aspasia, maîtresse de Périclès, laisse des traités d'obstétrique, remarquables sur le plan de la technique obstétricale et de la pédagogie. Retenons que durant la plupart des périodes, dont celle d'Hippocrate, les seules sages-femmes (**les Olympias**) **ont accès aux corps des femmes**. Elles jouissaient d'un grand prestige et du statut de prêtresses, un pouvoir surnaturel, leur venant des Dieux eux-mêmes, leur était conféré. **Les médecins hommes ne connaissaient et n'écrivaient sur les maladies des femmes qu'au travers les descriptifs relatés par les Sages-Femmes (Sages-Femmes)**. Les statuts de la femme et de la SF ont beaucoup varié en Grèce pendant les 8 siècles que recouvre l'antiquité. Sans doute, les rôles se modifiaient selon les périodes, il y eut des médecins et chirurgiennes femmes. C'étaient les esclaves qui, au début, prenaient soins des corps puis les soignaient. Comment se partagea cette expérience accumulée? Les prêtresses, de même dispensaient des remèdes et potions...

Hippocrate (il semble que sous ce nom propre soit, en fait, regroupés 3 siècles d'écrits de ses disciples successifs) dans son traité sur la grossesse et l'accouchement. Il apporta une vision "moderne" du rôle de la SF se limitant à l'eutocie et laissant la place au médecin pour la pathologie. Plus tard, **Galien** (131-201) soignait les femmes sans intermédiaire. Il fit d'importantes découvertes en anatomie et écrivit de nombreux traités dont tout un savoir sur la femme. Il proposa un système cohérent, finaliste où la femme était subordonnée à l'homme. Il va marquer l'histoire de la médecine jusqu'au XVII^e siècle.

II A ROME

Les obstetricie medicae (obstétrix) étaient des praticiennes respectées, instruites et aux responsabilités étendues (loi Cornéliac définissant leur rôle d'expert devant la justice). Le **Traité sur les maladies des femmes de Soranos d'Ephèse**, constitua la base théorique de leurs connaissances dans l'art des accouchements. Mais comme en Grèce, très probablement avant Soranos d'Ephèse, les médecins n'avaient pas un accès direct au corps des femmes; ils le connaissaient par l'intermédiaire des obstetricie medicae (sages-femmes); d'ailleurs Velpeau refusa au XIX^e siècle, le terme "obstétricien" car il renvoyait aux sages-femmes romaines (page VI de la préface du "*Traité complet de l'Art des Accouchements*" Tome 1). Puis survint la décadence de l'Empire Romain.

Bibliographie : La Maternité et les Sages-femmes de Madeleine Coulon-Arpin- éditions Roger Dacosta- tome I, Paris,1982

Bibliographie : Danielle Gourévitch Le mal d'être femme, la femme et la médecine à Rome. édition les Belles Lettres-Paris,1984.

Bibliographie : Véronique Dasen L'accueil du nouveau-né dans l'Antiquité.

NOTE: La contraception et l'avortement n'étaient pas distingués et le fœtus était imaginé comme une partie indifférenciée du corps de la mère. La femme pouvait ainsi faire appel à la sage-femme pour obtenir des remèdes afin de faire revenir les règles sans encourir de blâme. Certaines sages-femmes avaient d'ailleurs acquis une grande réputation parmi les Grecs selon VELPEAU entre autres. **Asphasie était ainsi connue pour provoquer des avortements** ; à Thèbes, **Salpe** eut son nom placé près de ceux des grands hommes dans les ouvrages de Pline et d'Athénée grâce à ses écrits sur les moyens de procurer l'avortement.

Si l'avortement était réprouvé : «*Je ne remettrai à aucune un pessaire abortif*» dit HIPPOCRATE vraisemblablement ce n'est pas l'acte lui même qui était condamné, mais l'atteinte à la puissance du père ou du mari.

La médecine pratiquée en Grèce à cette époque constitua l'héritage pour de nombreux pays en matière de soins. Elle fut transmise à Rome qui la diffusa largement en Europe.

Nous savons de **sources sûres que les sages-femmes Romaines (Obstétrix) disposaient de curettes dans leurs instruments courants**; la curette n'étant utilisable qu'en début de grossesse, c'est la preuve d'actions abortives (pour les fausses couches, il était d'usage de laisser faire la nature, sauf, probablement en cas d'hémorragies). Dans la société romaine, le mari avait tout pouvoir sur sa famille, notamment le droit de vie ou de mort sur ses enfants. L'avortement n'était probablement pas réprouvé du moment qu'il se faisait avec l'accord du père.

III LE MOYEN AGE (3 PÉRIODES)

III.1 LE HAUT MOYEN AGE : DU V AU IX^e SIÈCLE:

La médecine était pratiquée par les moines dans les institutions religieuses et en dehors par charité chrétienne. À côté, également, les "médecins" civils pratiquaient des soins. La médecine tenait peu de place dans la société et se cantonnait surtout dans les monastères. C'étaient **les guérisseuses et matrones** qui pratiquaient les accouchements. Il reste peu de choses sur leur usage des plantes et leurs pratiques magico-religieuses ; la transmission orale était la seule base de l'apprentissage.

Avec les **invasions barbares** (Dès le V^e siècle), il allait y avoir une **régression générale**. Avant, la culture savante et religieuse faisaient bon ménage. Les invasions détruisirent les institutions de la transmission du savoir ainsi que le savoir oral. La spiritualité allait dominer, primitive, loin des livres, proches des rites agraires, frustes où les reliques des saints allaient prendre une grande importance.

III.2 LE MOYEN AGE" : DU X AU XIII^e SIÈCLE:

La renaissance Carolingienne, avec le puissant **Empire de Charlemagne** retrouva la culture. En l'an 805, un décret de Charlemagne rattacha Théologie et Médecine et demanda que la Médecine soit enseignée aux jeunes prêtres.

Bibliographie : "Histoire de la Médecine Portugaise" Abrégé par Luiz De Pina. Imprimerie Enciclopédia Portuguesa 1934. page 20.

Mais, à l'opposé de cette décision, au **XII^e siècle**, **les bulles pontificales allaient interdire aux religieux de toucher le corps des malades**, les moines ne sortirent plus pour soigner. Il est difficile de retracer la complexité du développement de la médecine et chirurgie sur ces vastes territoires géographiques où leur histoire ne fut pas linéaire.

L'**Italie**, la pointe avancée de cet empire (Charlemagne), allait en représenter le phare avec la grande université de **Salerne**. **Constantin dit "l'Africain" au environ de 1100**, venant de Carthage, fut le traducteur en latin, des traités de la médecine arabe et grecque. **Trotula**, sage-femme de Salerne enseignait l'art obstétrical et la médecine des femmes. Elle travailla sur ces traités traduits de l'arabe.

Ainsi, le **Moyen Age avec les croisades**, allait redécouvrir la **médecine arabe qui était fleurissante, à l'apogée de sa splendeur**. Il faut se souvenir que l'Italie était sous l'influence de cette culture arabe et **Salerne** en était l'héritière dès le **XI^e siècle où s'ouvrit la 1^{re} université suivi en France par celle de Montpellier en 1220, puis celle de Paris en 1253**. Dans les universités de France, et, jusqu'à Napoléon, 4 disciplines étaient enseignées : Théologie, Médecine, Lettres, Droit. Elles furent sous la gouvernance papale. Ce qui explique la constitution de 2 métiers très distincts, les Médecins à robe longue dont

la langue était le latin formés à l'université touchant peu les corps, et les chirurgiens à robe courte, ignorant le latin se formant en confrérie et antérieurement issus des barbiers.

En 1268, un chirurgien (en "France") **Jean Pitard** constitua la **confrérie de Saint-Côsme**.

C'est à cette période qu'apparut le mot saige, saive puis sage signifiant savante, avisée du latin sapere traduisant intelligence, jugement, prudence, bon sens, science, savoir en général ; **ainsi le mot sage-femme se substitua à celui de ventrière dans les villes**.

Difficile de résumer la culture arabe qui resplendit du VII° au XV° siècle. Les femmes y exerçaient très probablement la médecine dont l'**art des accouchements**

Bibliographie : "Histoire de la Médecine, de la Pharmacie, de l'Art Dentaire, de l'Art Vétérinaire". Collection dirigée par Jacques Poulet, Jean-Charles Soumier et Marcel Martiny Tome III, page 165.

Bibliographie : Société Française d'édition Professionnelles médicales et scientifiques. Albin Michel/Laffont/Tchou. 1978.

Abulcasis, grand chirurgien-médecin arabe vivant vers l'**an 1000**, eut pendant 6 siècles, une influence considérable dans l'Europe médiévale. **Ses 30 volumes furent traduits en latin**. Il traitait de l'anatomie et de la chirurgie entre autres. Il fut considéré comme " le père de la médecine et chirurgie modernes.

Un autre médecin arabe, dans les années **950**, à Boukhara (Asie Centrale à l'époque) **Avicenne**, héritier des connaissances grecques et romaines les traduisit en Arabe.

Dans le même ouvrage, page 163, il est rapporté que Lanfranc, venu d'Italie ayant étudié les travaux d'Abulcasis disait avec mépris des chirurgiens de Paris : "*Ce sont de vrais manœuvres, et ils sont si ignorants qu'on trouverait à peine chez eux un chirurgien rationnel*".

Page 164, les auteurs relatent: "*La médecine était aux clercs et la chirurgie aux mains des laïques et il fallut au XII° siècle, 3 conciles pour leur interdire de pratiquer la chirurgie/.../La pratique étant libre, le milieu des opérateurs laïques était singulièrement mêlé: il s'y trouvait des chrétiens et des juifs, des barbiers, des rebouteux, des baigneurs et des chirurgiens mieux qualifiés; il paraît même y avoir eu des femmes chirurgiens parmi lesquelles, vers la fin du XI° siècle, l'énigmatique Trotula, qui a suscité chez les historiens de tous les temps la plus vive curiosité*".

Malgré les interdictions de l'église, (et les destructions antérieures des invasions) dans les couvents, les bonnes sœurs, comme les moines dans les monastères, gardèrent un savoir écrit et un savoir pragmatique dont l'obstétrique. **Hildegarde**, abbesse Bénédictine (1098-1179) relata des fragments de ce savoir médical dans quelques uns de ses ouvrages.

De même, plus tardivement, dans l'empire Ottoman (Turquie) au XV^e siècle, une très riche iconographie prouve que c'étaient les hommes qui soignaient les hommes, et les femmes qui soignaient les femmes; pas de distinction sages-femmes et médecins-chirurgiens:

Bibliographie : "Iconographie Le Premier Manuscrit Chirurgical Turc". Rédigé par Charaf Ed-Din 1465. Edition Roger Dacosta. Paris 1960.

Il semblerait que la différenciation du rôle des hommes et femmes en médecine soit un problème occidental. Entre autres auteurs, Madeleine Coulon-Arpin dans son Tome II page 113 "La Maternité et les Sages-Femmes" détaille l'exercice de Trotula, ne soignant pas que des femmes en couches. Comme pour d'autres auteurs, Trotula était sage-femme et médecin.

Puis, Le XIII^e et XIV^e siècles furent marqués en Europe, par l'inquisition médiévale; une chasse effrénée à tous les hérétiques dont les Cathares. L'église catholique, devenue dominante inventa une terrible machine répressive dont la phase principale était "la question", l'interrogatoire, l'enquête...

III.3 LE BAS MOYEN AGE : DU XIV^e ET XV^e SIÈCLE.

La méfiance des médecins était grande à l'égard des guérisseuses, comme à l'égard des femmes d'une manière générale sous l'influence de l'église catholique. Pour cette dernière, les femmes représentaient la "tentation de la chair", le "pécher" ayant chassé les hommes du paradis. Les guérisseuses avec leurs connaissances des plantes représentaient pour les hommes d'État et l'Église un danger car elles fournissaient les plantes pour diminuer la fertilité et provoquer l'avortement. C'est ainsi qu'en France, l'église avec sa domination, allait interdire l'émergence du savoir venu du Moyen Orient. Les guérisseuses n'eurent pas accès à ces connaissances et restèrent dans leurs pratiques magico-empiriques.

IV LA FIN DU XV^e ET XVI^e SIÈCLE:LES PRÉMISSSES DE LA MODERNITÉ

La naissance du **mythe démoniaque** et ces "secondes" vagues de chasses aux sorcières doivent être remises dans le contexte religieux très troublé des XV^e et XVI^e siècles. La chrétienté occidentale était déchirée par les hérésies et survint la rupture définitive des Réformes protestantes. La sorcellerie fut, à sa manière, une réponse aux angoisses religieuses.

Ce fut un réel fléau social qui marqua l'Occident. Aussi difficile à comprendre que cela puisse paraître, **la chasse aux sorcières qui s'étala du XV^e siècle au début du XVII^e, fut plus le fait du pouvoir d'état que de l'église. L'état civil reprit le modèle opératoire (l'inquisition) que l'église avait créé et organisé pour lutter contre les hérésies.** Ainsi, l'inquisition allait servir de charpente. Les sorcier(e)s, guérisseur(se)s allaient être traité(e)s comme des hérétiques. Les femmes payèrent le plus lourd tribut à ces massacres.

Les guérisseuses par leur maîtrise des plantes étaient traitées de sorcières. Nombreuses d'entre elles périrent sur les bûchers: 30.000 à 50.000 "sorcières" durant **ces 3 siècles** en Europe. Pour certains chercheurs, dont **Elsa Dorlin**, les médecins se turent, puis furent par la suite, recrutés comme experts pour confirmer les stigmates des " sorcières " ;il s'agissait d'asseoir **le pouvoir médical. Il avait besoin de neutraliser ce savoir empirique des femmes pour construire, le sien, rationnel et s'approprier définitivement le corps des femmes.**

Il est certain que la croyance au maléfice a pu se développer en grande partie à cause des insuffisances de la médecine, alors que l'ébranlement de la religion ne permettait plus les réponses à tout. La maladie et ses mystères étaient la brèche toute trouvée. Bien sûr, **les médecins partageaient, à cette époque, les croyances et visions du corps " poreux , fragile, et vulnérable de la femme " ouvert aux maléfices sataniques.** Il fallut attendre la fin du XVII^e siècle pour que des progrès fussent enregistrés, essentiellement dans le domaine de l'hygiène et de la prophylaxie. Et ce fut dans **le milieu des médecins parisiens que les premières voix s'élevèrent au début du XVII^esiècle pour mettre en doute l'existence du crime de sorcellerie.**

Le XVI^e siècle représenta néanmoins une rupture avec la désacralisation du corps humain à l'image de Dieu . L'Homme allait s'émanciper des lois divines et vouloir maîtriser son destin.

L'exploration du corps grâce aux dissections qui se multiplièrent (grand rôle de Vésale en Italie...mais avant lui, dès 1270-1323 à Bologne,l'anatomiste Mondini de Luzzi et son aide, une **femme Alexandra Gilliani** qui durent cesser leurs explorations sous les menaces de l'église) déboucha sur une nouvelle conceptualisation du corps et de la vie puis de l'enfantement. Jusque là, **la dissection représentait un tabou général depuis l'antiquité.** La dissection des animaux était pratiquée depuis longtemps mais celle de l'homme très rarement. Là encore, en Alexandrie, Hérophile de Chalcédoine les pratiquait avt J.C.

Bibliographie : "Le regard de l'anatomiste " Mandraissi Rafael. édition du Seuil.Paris-2003.

Bibliographie : " Des sorcières aux mandarines " de Josette Dall'Ava-Santucci. édition Calmann-Levy-2004.p 26

Mais, hélas, "le Progrès" et toutes ces nouvelles connaissances ne furent pas accessibles aux femmes.

- l'université et la médecine leur furent interdites.
- les barbiers-chirurgiens puis chirurgiens dans les nombreuses guerres, proches des dirigeants, militaires, rois et nobles, acquièrent expérience et pouvoir. Ces chirurgiens allaient contester les compétences des matrones.
- Dès 1348, à Paris, le registre de l'Hôtel-Dieu fait état d'une " ventrière " des accouchées et un département réservé aux femmes en couches.
- En 1478, les lettres patentes ont fait de l'Office des accouchées un asile secret :

- les femmes pauvres
- les femmes publiques, minoritaires
- les filles mères, grossesses illégitimes, formant la majorité.

Jusqu'au XVI^e siècle, aucun texte, ne permet de parler d'une organisation spécifique de la profession des sages-femmes. A cette période, la plupart du temps, **les Sages-femmes étaient traitées à l'égal des chirurgiens** et considérées comme tels; elles savaient lire et écrire.

En 1563, naissait **Mme Louise Bourgeois dite Boursier** en se mariant à Martin Boursier chirurgien élève d'Ambroise Paré. **Sage-femme de la Reine Marie de Médicis, en 1609**, elle rédigea le 1^o livre de " *Bons conseils aux sages-femmes*". Ce traité détaille un grand savoir clinique, découlant d'une longue expérience, armée d'une réflexion. Elle y décrit de façon claire et précise les présentations du fœtus, avec, à chaque fois, la conduite à tenir pertinente. Elle semble être la première à indiquer la présentation de la face. Elle répondit à l'urgence, et détailla la première, la prise en charge de la procidence du cordon; elle connaissait les circulaires du cordon, la dystocie des épaules. Elle a étudié l'ouvrage d'Ambroise Paré, et **pratiqua la version podalique** par manœuvre interne pour extraire le fœtus dans les présentations vicieuses (avant l'invention du forceps, hormis les pieds, le fœtus ne présente pas de moyens de préhension). Elle exhorta les sages-femmes à faire appel aux chirurgiens dès que la difficulté s'annonçait. Première d'une lignée de sages-femmes instruites, elle **bénéficiait d'une expérience et d'une dextérité acquise que les chirurgiens et médecins de son époque n'avaient pas**. Le 29 mai 1627 marqua sa fin de carrière lorsqu'elle accouche Marie de Bourbon-Montpensier, femme de Gaston d'Orléans, frère du roi, qui mourut en couches. L'affaire de sa fin de carrière ne fut pas une remise en question de ses compétences mais une blessure "d'amour propre". En effet le médecin du Roi, présent lors de l'accouchement, ne l'accusa nullement de faute professionnelle car lui-même parvint difficilement à extraire le morceau de placenta lors de l'autopsie (d'après *Bibliographie* : G. J. Witkowski, " *Les accouchements à la Cour* " éditeur Steinheil Paris 1890)

V LE XVII^e SIÈCLE

A partir de **1630**, les SF avaient la possibilité de faire un stage de 3 mois comme "apprentissés " à l'Hôtel-Dieu à Paris. Les sages-femmes réclamaient un enseignement théorique à la faculté de médecine, elles n'obtinrent aucune réponse.

La maîtresse sage-femme choisissait elle-même les " apprentissés " puis les présentait au Bureau de l'Hôtel-Dieu pour acceptation définitive. Elle leur donnait en 3 mois une formation théorique et pratique. La première mention d'une " **apprentisse** " apparaît dans les registres de délibérations de l'**hôpital en 1630**. Il y eut d'abord une seule élève puis 2, 3 et 4 car les administrateurs de l'Hôtel-Dieu souhaitaient une pratique des accouchements suffisante pour chacune d'entre elles. Ainsi, elles assistaient à 3 ou 4 cents accouchements

durant leur leur formation de 3 mois. Page 27 « Naître à l'hôpital au XIX^e siècle » Scarlett Beauvalet- Boutouyrie. ED BELIN 1999. (le détail du jury d'examen page 29 du même ouvrage).

Bibliographie : Page 27 « Naître à l'hôpital au XIX^e siècle » Scarlett Beauvalet- Boutouyrie. ED BELIN 1999

1664 : Les Lettres patentes de Louis XIV rattache les SF à la confrérie de **Saint-Cösme (ou collège des chirurgiens)**. Le Doyen de la faculté de médecine présidait aux examens mais les chirurgiens n'acceptèrent pas de donner des cours aux SF.

L'année précédente ce fut Jules Clément, le premier homme, chirurgien qui accoucha la favorite du roi, Mademoiselle De La Vallière. Louis XIV favorisa-t-il ainsi le modèle social du chirurgien accoucheur ou n'avait-il pas souhaité que la sage-femme de la Reine procéda la même année à l'accouchement de sa maîtresse?

1670, le pouvoir royal institua et finança des cours pour les SF.

1675, la durée de l'apprentissage des SF, passa de 3 mois à 3 ans, cette formation ne fut jamais appliquée. Seule la ville de Paris et ces alentours, bénéficiaient de ces SF expérimentées, formées dans " **la salle des accouchées** " de l'**Hôtel Dieu, sous l'égide de Marguerite du Tertre ces années là. Sage-femme en chef de cette fameuse maternité de l'Hôtel-Dieu**, elle fut une de celles qui **modernisa l'enseignement des élèves en théorisant les connaissances accumulées dans: "Instructions familières pour les sages-femmes"**.

Adolphe Pinard, 2 siècles plus tard exprima le regret de constater que les élèves sages-femmes de son siècle ne pratiquaient plus la dissection sur les femmes mortes en couches comme elles le faisaient durant leurs études à l'Hôtel Dieu en 1657. In Préface du livre d'**Henriette Carrier Sage-Femme chef à l'Hôpital Lariboisière "Les origines de la Maternité de Paris, les Maîtresses Sages-Femmes et l'Office des Accouchées de l'ancien Hôtel Dieu"**. édition Georges Steinheil -Paris 1888 (*Bibliographie : Les origines de la Maternité de Paris, les Maîtresses Sages-Femmes et l'Office des Accouchées de l'ancien Hôtel Dieu*. édition Georges Steinheil -Paris 1888) . Une preuve supplémentaire de la formation approfondie dont bénéficiaient les élèves sages-femmes de l'Hôtel Dieu au XVII^e siècle. **Cette " salle des accouchées " à la maternité de l'Hôtel Dieu, sous la responsabilité de la maîtresse sage-femme, fut considérée sur plus d'un siècle, la meilleure école de formation d'Europe, sur les accouchements.**

Dans le même ouvrage, il est rapporté qu'avant 1660, les chirurgiens de l'Hôtel Dieu n'avaient pas de fonction définie à la maternité. Quelques uns y entrèrent, parmi eux, Portal qui débuta ses études en 1650 et les acheva en 1663. Leurs actes furent scrupuleusement notés dans les registres. Le plus souvent, c'était la maîtresse-sage-femme qui utilisait les instruments usuels dans les accouchements dystociques, en présence des élèves sages-

femmes. La formation s'acquerrait "sur le tas", jour et nuit. En particulier, dans le cas d'accouchement compliqué, toutes étaient tenues d'être présentes pour en tirer les leçons et l'expérience.

VI FIN DU XVII° ET XVIII°SIÈCLE

La fin du XVII° et le XVIII° furent marqués par une évolution des pratiques obstétricales.

Les sages-femmes étaient reconnues, contrairement aux matrones, elles, très critiquées. Mais il persista un grand décalage entre les villes et les campagnes. Les SF restaient dans les grandes villes et leurs pourtours, où elles étaient rémunérées et leur formation reconnue. La France était rurale et ce, jusqu'à la 2° moitié du XIX°, les matrones étaient les plus nombreuses.

Mauriceau publia en 1668 son traité "Des maladies des femmes grosses"; il fut le premier à vivre de la seule pratique des accouchements. Il délivra cette jeune science obstétricale de ses entraves hippocratiques. Cette évolution se fit de façon progressive, préparée et secondée par les travaux de plusieurs chirurgiens-accoucheurs français, dont Cosme Viardel, Paul Portal, Philippe Peu...

Mais, lors de ce XVIII°siècle, les Sages-Femmes firent les frais de la rivalité entre chirurgiens et médecins.

Quand la femme et l'enfant mouraient, la SF avait appelé le chirurgien-accoucheur trop tard, quand la situation était sauvée, le chirurgien-accoucheur renforçait sa réputation. Il s'ensuivit dans certaines régions, un véritable dénigrement des sages-femmes amalgamées aux matrones, traitées d'ignorantes, d'incompétentes et de maladroites. **Il faut être conscient que c'est tout un pan du savoir, certes empirique, sur le corps des femmes et les plantes qui allait disparaître avec les matrones.**

Guillaume Mauquest de la Motte (1655-1737) originaire de Picardie, contribua à ce dénigrement des sages-femmes (alors que s'étaient, dans sa région, pour la plupart, des matrones non formées) qui allait continuer durant le XVIII° siècle. Il fit ses études de chirurgien à l'Hôtel Dieu, pendant 5 ans; à lui aussi, la salle des accouchées, la meilleure école d'Europe fut interdite (en 6 mois, il n'assista qu'à un accouchement extraordinaire et à une autopsie de femme en couches). Déçu par sa formation pratique à l'Hôtel Dieu, il procéda par tâtonnements au début de son exercice en travaillant beaucoup la théorie, sur les ouvrages des accoucheurs-chirurgiens (cités plus haut). Il s'installa en Normandie et **pendant 45 ans** pratiqua des accouchements, il mourut à 82 ans après avoir publié en **1715, un traité de 449 observations choisies pour démontrer et accompagnées ses réflexions. Dans le Cotentin du nord, les curés obligèrent chaque communauté à se doter d'une sage-femme "approuvée et jurée" malheureusement rarement formée et ce furent les matrones, impuissantes face à l'accouchement difficile, qui restèrent**

encore longtemps majoritaires dans cette région rurale, portant le flanc aux critiques acerbes de Mauquest de la Motte qui fut un grand accoucheur après des études de chirurgien!

Mais, durant ce XVIII^e siècle, les maîtresses sages-femmes et les élèves restèrent responsables des accouchements à l'Hôtel-Dieu à Paris. **En 1720, Campbel**, reçu l'ordre d'un cardinal d'entrer quelques temps dans la salle des accouchées "pour regarder travailler la maîtresse sage-femme et d'exercer si elle n'en voyait pas d'inconvénient en vertu de son statut de chirurgien et parce qu'il était de religion catholique".

En 1731, ce fut le cas de **Payerne Jacques, chirurgien de la maison du Roi d'Espagne** d'avoir l'appui d'une lettre de cachet de Louis XV pour se perfectionner dans la salle des accouchées, toujours à l'Hôtel Dieu. Le Roi n'avait pu refuser aux instances réitérées du Roi d'Espagne. **Les autorisations furent très rares, refusées jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.** (*Bibliographie* : Henriette.Carrier "*Les origines de la Maternité de Paris, les Maîtresses Sages-Femmes et l'Office des Accouchées de l'ancien Hôtel Dieu*".édition Georges Steinheil -Paris 1888).

Ce début de XVIII^e siècle fut marqué par un débat virulent, recouvrant 2 courants opposés:

- **le courant traditionaliste des médecins "théoriciens" touchant peu les corps, surtout pas celui des femmes.**
- **le courant regroupant chirurgiens et médecins, ou certains ayant fait les 2 formations, revendiquaient d'intervenir dans les accouchements.**

Philippe Hecquet, en 1707 fit partie du 1^o courant, publia: "De l'indécence aux hommes d'accoucher les femmes" Préfacé par Hélène Rouch. édition côté-femmes. Paris 1990. Hecquet (*Bibliographie* : *De l'indécence aux hommes d'accoucher les femmes Préfacé par Hélène Rouch. édition côté-femmes. Paris 1990. Hecquet*) fut un esprit radical, ardent défenseur des sages-femmes, plus compétentes que les chirurgiens quand elles étaient formées, car, depuis la nuit des temps elles veillaient au chevet des femmes en couches...

Pierre Dionis, accoucheur des Dauphines, constatait en **1718** qu'il y avait : "*de meilleures sages-femmes à Paris qu'en aucune ville du Royaume, parce qu'il se fait à l'Hôtel-Dieu, où elles sont reçues en apprentissage, une infinité d'accouchements. Elles y demeurent trois mois ; les six premières semaines, elles sont à regarder les accouchements que celle qui est avant elles, et les autres six semaines, elles font tous les accouchements qui se présentent pendant ce temps, et elles les font tous en présence de la maîtresse qui est choisie entre les plus habiles de Paris*".

Dans la pratique des accouchements dystociques, les chirurgiens allaient asseoir leur pouvoir et allaient imposer progressivement la position allongée, "gynécologique" pour tous les accouchements sur lesquels ils intervenaient.

Les grands accoucheurs instrumentalisèrent l'accouchement et **l'usage de ces instruments. Un siècle avant, Mme Louise Bourgeois avait théorisé cette instrumentalisation...**

Pendant les **XVII et XVIII siècles**, les grandes SF surtout les Parisiennes en avaient l'usage et l'expérience. Dans les écrits, **elles étaient amalgamées aux chirurgiens.**

1775, une SF Anglaise **Elisabeth Nihell** éleva la voix et dénonça ces abus d'instrumentalisation, le forceps, surtout, mais en vain, l'apparente supériorité technique s'imposa.

Plus tard, en 1838, 144 variétés de forceps furent répertoriées et détaillées. Au XIX^e siècle, 40% des accouchements se terminaient par des extractions (forceps) dans certains hôpitaux des grandes villes; chaque grand accoucheur- chirurgien inventa son forceps.

Néanmoins, il y eut une amélioration de la formation des SF, car le XVIII^e siècle a vu les administrateurs, médecins, philanthropes mettre comme tâche prioritaire la préservation de la vie des mères et des enfants et pour se faire, rechercher l'efficacité de la formation des accoucheurs et sages-femmes.

En 1759, Mme Angélique Le Boursier du Coudray, sage-femme instruite et expérimentée, publia l'"Abrégé de l'art des accouchements". Elle fut recrutée par le 1er intendant du Royaume et très soutenue. Sur 25 ans, avec un mannequin de démonstration, elle forma 5000 SF en parcourant la France, ainsi que quelques centaines de médecins. Elle a représenté une réponse à un problème de santé publique.. .

Mais, inexorablement, le XVIII^e siècle vit, sur tout le territoire, la réglementation de la profession des sages-femmes s'accroître. Elle passa sous le contrôle accru de l'église et de l'état.

L'histoire du développement de l'obstétrique est complexe, et nous ne pouvons, sans en faire un résumé erroné, simplifier la division du travail entre sages-femmes, chirurgiens et médecins avant le XVIII^e siècle. Nombreuses sages-femmes étaient mariées à des notables (dont les chirurgiens devenus notables en ce XVIII^e siècle) ou de pères chirurgiens. Par ailleurs, les religieuses, dans les hospices prodiguaient depuis déjà plusieurs siècles, des soins aux accouchées, certaines étaient formées et sages-femmes, mais ne l'oublions pas, à l'Hôtel-Dieu, leur statut de religieuse leur interdisait d'assister aux accouchements " par décence " . Bref, toutes, tous réclamèrent de conserver une place dans cette société française en pleine mutation....

Le débat "accoucheur- chirurgien" ou sage-femme au chevet des femmes en couches date donc de ce XVIII^e siècle et n'a pas troublé les siècles antérieurs.

Les commentaires analytiques des lectures d'André Fouks, médecin-obstétricien qui, depuis 30 ans, facilitent la réflexion sur l'histoire des sages-femmes et accoucheurs.

A partir de la moitié du XVIII^e siècle (sous le règne de Louis XV) la pénurie de sages-femmes se fait cruellement sentir. Au fond, la jurisprudence de l'ancien régime n'en était pas à une contradiction près, et il s'agissait moins d'obtenir de bonnes sages-femmes que de rendre les matrones un peu moins " nuisibles " par une instruction gratuite ou de permettre à la première femme venue, par quelques notions élémentaires d'être moins " nocives " vis à vis des accouchées...

L'état n'a plus les moyens de résoudre le problème. Et, comme le note Paul Delaunay :

" La jalousie des communautés de chirurgiens, la négligence des seigneurs de la paroisse ou des curés pour assumer le recrutement, l'ignorance des trois quarts des femmes en lecture et en écriture, l'indifférence ou l'hostilité attisées par les matrones empiriques, que la routine populaire témoignait aux sages-femmes issues de ces cours, le mauvais état des finances qui contraignit les intendants à les espacer, parfois de plusieurs années, la multiplicité et l'incoordination de ces institutions ne leur permirent pas de subsister ".

Bibliographie : " La Maternité de Paris " - Librairie médicale et scientifique Jules Rousset - Paris 1909 - pages 351-352.

Pourtant, les initiatives ne manquaient pas, en témoigne le nombre d'ouvrages publiés dans ces années vis à vis des sages-femmes de province.

Outre " L'abrégé de l'art des accouchements " (Paris 1759) de Mme Du Coudray parrainé par Louis XV qui sera suivi par " Les éléments de l'art d'accoucher " (Bordeaux 1784) de Mme Coutanceau sa nièce ; on note également " Les instructions succinctes " de Joseph Raulin – Paris 1780, le "Guide des accoucheurs " de Jacques Mesnard – chez De Bure l'aîné - Paris 1743 ; " Leçons pratiques sur l'art des accouchements ", " le Précis de l'art des accouchements en faveur des sages-femmes de province " de Michel Chevreul – chez Pierre François Didot - Angers 1782 ; " Instructions pour les sages-femmes " de Didelot – chez Mathieu - Nancy 1770 ; " L'art des Accouchements " de Gilles de la Tourette - Paris 1787 ; "Cours d'accouchements en forme de catéchisme " de Jacques Telenge – chez d'Houry - Paris 1776 ; " Le catéchisme sur l'art des accouchements pour les sages-femmes de la campagne " de Anne-Amable Augier Du Fot – Soissons 1775 ; et le fameux catéchisme de Baudelocque dont la première édition date de 1775.

Dans ce contexte où la plupart des accouchements avaient lieu à domicile, n'oublions pas que **les véritables obstétriciennes étaient les maîtresses sages-femmes, notamment de la Maternité de Paris**. Les pensionnaires de cet établissement étaient classées en 3 catégories : 1° les femmes pauvres, 2° les filles publiques assez peu nombreuses, 3° les filles mères formaient la grande majorité des hospitalisées. Près des 2/3 appartenaient à d'autres départements que la Seine, et 1/5 environ arrivait de province.

Rappelons **que les accoucheurs comme Mauriceau avaient tiré leur art de 3 mois de pratique dans cet établissement.**

Ainsi, même si la Maternité est placée sous l'autorité de Baudelocque, n'oublions pas que le code administratif de 1824 stipule à l'article 3008 que la maîtresse sage-femme à l'Hospice de la Maternité sera chargée du service ordinaire des accouchements. Dans tous les cas graves, elle appellera le chirurgien en chef et s'aidera de ses lumières, ce dernier décidera des cas dans lesquels il devra agir lui-même pour terminer l'accouchement. Comme le souligne Paul Delaunay : " *L'emploi du perce-crane ou du forceps n'était même pas interdit à la sage-femme, on sait que Mme Lachapelle a tracé les règles des divers modes d'application des cuillères et que Baudelocque et Dubois ne dédaignaient pas de la faire opérer sous leurs yeux* ".

Bibliographie : " La Maternité de Paris " -Librairie médicale et scientifique Jules Rousset - Paris 1909 - pages 351-352.

Ce ne fut d'ailleurs que le 30 novembre 1892 que la loi interdit aux sages-femmes l'usage des instruments. Encore en 1866, Le Fort note dans le bulletin de la Société Chirurgicale page 207 : " *La sage-femme en chef, et c'est là ce qui a le droit de nous étonner vivement, est dans son service indépendante du chirurgien en chef. Ils ont passé en pratique que le chirurgien ne vient dans le service que lorsqu'il est appelé par elle* ". Le chef de service à l'époque est Trélat qui a succédé à Paul Dubois. Rappelons aussi que Chaptal, dans le système centralisé de l'époque envisageait de former toutes les sages-femmes à la Maternité de Paris en y envoyant les sages-femmes de province...

Notons aussi, dans les nouveautés, qu'en Floréal an X, Le Camus prônait dans " *la Décade philosophique* ", un projet d'école mixte pour les élèves sages-femmes et les élèves accoucheurs, que la majorité des médecins accoucheurs trouvait séduisant ; ainsi la sélection aux examens d'entrée et de sortie fourniraient d'habiles disciples de Lucine à tous les départements de la République. Le projet fut abandonné devant la grande hostilité de Mme Lachapelle. (*Bibliographie* : *La Maternité de Paris -Librairie médicale et scientifique Jules Rousset - Paris 1909 - pages 351-352.*) " La Maternité de Paris " -Librairie médicale et scientifique Jules Rousset - Paris 1909 page 281). Ce simple fait prouve l'autorité incontestable qu'avaient ces maîtresses sages-femmes de l'époque sur l'obstétrique. Il fallut environ un siècle pour leur enlever leur pouvoir. (Mme Lachapelle, *Pratique des accouchements ou mémoires et observations choisies, sur les points les plus importants de l'art*, Paris 1821 Trois tomes)

Fin du XVIII^e, la révolution laissa un état sanitaire catastrophique conséquence de l'abolition des ordres, des monastères, des universités, des corporations. Un grand désordre régnait dont les premières victimes furent les gens du peuple. De nombreux cahiers de doléances rédigés par des femmes, réclamaient l'assistance en couches par des sages-femmes formées. Cette revendication et d'autres en lien avec la misère et discrimination des femmes furent portées par **Olympe de Gouges** qui mourut sur l'échafaud pour ne pas avoir voulu renier son texte sur les droits des femmes. **Les matrones et les sages-femmes représentaient aux yeux des révolutionnaires,**

l'alliance avec l'église contre l'esprit des lumières. L'article de l'Encyclopédie de Diderot est le triste reflet de ce conflit.

Seuls, les chirurgiens des armées avaient conservé la permission d'exercer, en nombre bien insuffisant pour assurer les opérations et les gestes techniques. Napoléon prit à bras le corps le problème sanitaire.

Note sur l' Infection puerpérale : http://www.uvmf.org/UE-sante-societe-humanite/infection_puerperale/site/html/1.html

VII LE 19ÈME OU L'ÂGE D'OR DES SAGES-FEMMES

L'amélioration des conditions de vie, l'effervescence culturelle du siècle des Lumières aboutirent à la Révolution. Celle-ci vint mettre un terme aux pouvoirs religieux et royal exercés sur les sages-femmes. En effet « La nuit du 4 août 1789, La loi Le Chapelier en 1791 et le décret du 18 août 1792 emportent l'ancien régime médical. » (*cf.note : 1*) . Les corporations furent abolies et les facultés fermées. Cependant les projets des réformateurs du 18ème aboutirent : le rapport de Tenon sur les hôpitaux (1788) fut pris en considération. L'Office des accouchées de l'Hôtel Dieu déménagea en 1797 vers l'Oratoire pour « l'accouchement » et Port Royal pour « l'allaitement » (*cf.note : 2*) .

Le 19e siècle sera le siècle au cours duquel s'élaboreront les textes de loi visant à redéfinir les statuts des médecins, chirurgiens, sages-femmes et officiers de santé. C'est aussi à la fin de ce siècle que s'édifieront les grands services obstétricaux parisiens annonciateurs d'une carte sanitaire contemporaine.

VII.1 MADAME LACHAPPELLE ET L'ÉCOLE DE « LA MATERNITÉ »

Madame Lachapelle (1769-1821) donna à la profession le prestige et la reconnaissance dont les sages-femmes bénéficièrent tout au long du 19ème siècle.

A l'âge de six ans, elle vint vivre à l'Hôtel Dieu avec sa mère Marie Dugès nommée maîtresse sage-femme. A 15 ans, elle prit seule en charge des femmes en travail. A 25 ans, elle fut consultée ainsi que sa mère par les médecins représentant la Convention (*cf.note : 3*) . Elle participa activement aux décisions du transfert de la maternité ainsi qu'à son organisation. En 1798, un an après le déménagement, sa mère mourut. Elle devint tout naturellement sage-femme en chef. Commence alors l'entreprise qui fut déterminante pour le devenir de la profession. Grâce à l'appui indéfectible de Chaptal, ministre sous le Consulat, et de Baudelocque (1746-1810) nommé en 1795 chirurgien-chef et accoucheur de la Maternité, elle put mener à bien et comme elle l'entendait, la réalisation de la première école nationale de sages-femmes. N'obtint-elle pas que « son école » soit réservée aux seules élèves sages-femmes par arrêté du 30-06-1802 ? (*cf.note : 4*) Le pouvoir politique donna à sa fonction une réelle importance . Elle recevait en effet le même traitement que le chirurgien, auquel était ajoutée une prime par élève inscrite.

La première école nationale de sages-femmes ouvrit donc le 30 juin 1802, elle s'installera à Port Royal en 1814. Véritable école normale supérieure d'obstétrique, son programme est basé sur l'observation, l'expérience, l'illustration par des cas cliniques. La démonstration sur le mannequin, héritage de la méthode de Madame Du Coudray, fixe les apprentissages. S'y ajoutent les cours théoriques donnés prioritairement par la directrice ; l'enseignement des professeurs étant beaucoup moins important. De plus, la rédaction systématique des observations des patientes malades, la tenue des registres d'accouchements obligeaient les élèves à l'écriture. La pédagogie basée sur l'enseignement mutuel assure une répétition des cours par les plus anciennes élèves. Elles sont aussi les tuteurs des nouvelles lors des accouchements simples. De telles contraintes éducatives conduisent nécessairement à un emploi du temps aussi rigoureux que celui d'un couvent.

Cette prestigieuse école pérennisa l'excellente réputation des sages-femmes de l'Hôtel-Dieu, réputation qui s'étendait à toute l'Europe. Les études prévues initialement d'une durée de six mois passèrent très rapidement à un an. Les promotions d'environ une centaine d'élèves dans la décennie 1810-1819, en comptèrent une cinquantaine à partir de 1850. En effet l'ouverture des écoles départementales facilita le recrutement local moins onéreux, réduisant ainsi le recrutement parisien. De 1804 à 1879 plus de 4600 étudiantes se formèrent à « la Maternité » (*cf.note : 5*) . La majorité des élèves originaires de départements éloignés était prise en charge financièrement par leur Conseil Général. Choisies parmi les jeunes femmes sachant à peine lire et écrire, certaines parlaient encore leur dialecte local . Après avoir obtenu leur diplôme et parfois pour les meilleures d'entre elles une médaille ou un manuel d'obstétrique, elles formèrent l'élite de la profession.

L'ordonnance du 2 février 1823 officialise deux catégories de sages-femmes. Par le décret du 22 août 1854 les sages-femmes reçues devant une faculté et bien sûr à Port Royal sont dites de première classe et peuvent exercer dans toute la France ; alors que celles qui seront formées dans les écoles départementales sont dites de deuxième classe et ne pourront exercer que dans leur département. C'était parmi les premières qu'étaient recrutées les directrices des écoles départementales créées en 1803. Cette distinction faite au début du 19^e siècle sur des conditions de formation très différentes subsistera jusqu'en 1916...

VII.2 LES SAGES-FEMMES PROFESSION MÉDICALE RECONNUE DANS UNE SOCIÉTÉ AVANT TOUT RURALE.

On estime à environ 20000 le nombre de sages-femmes formées au 19^{ème}. Leur diplôme sera le premier diplôme attribué aux femmes. Véritables « institutrices du système de santé » (*cf.note : 6*) leur nombre dépassera à la fin du siècle celui des médecins. Elles exerceront cependant majoritairement dans les régions rurales. Il est intéressant de constater que les chefs-lieux de département disposent d'une population de médecins et chirurgiens nettement supérieure à celle des sages-femmes alors que dans les zones

rurales éloignées des centres du pouvoir centralisateur, les médecins et chirurgiens laissent la place aux sages-femmes et officiers de santé...

Toutes ces sages-femmes ont suivi une formation dans les 57 écoles départementales ouvertes au cours de la période. Possédant des bases plus ou moins solides en obstétrique, en petite chirurgie, en botanique, pratiquant encore la saignée elles sont de grandes praticiennes de la vaccination anti-variolique. En effet leur gain étant très réduit, elles doivent souvent avoir d'autres activités pour subsister. Nombreuses sont celles qui n'hésitent pas à étendre leurs prérogatives en appliquant les forceps avec l'acquiescement tacite et bienveillant des autorités médicales. Elles sont généralement reconnues pour leur compétence à dispenser des soins généraux auprès des malades et des enfants. Elles étaient consultées pour « les maladies des femmes », la pudeur féminine s'opposant à faire appel à un médecin. On trouvera des sages-femmes institutrices, esthéticiennes, herboristes. En 1873 elles sont autorisées à prescrire le seigle ergoté. Le droit d'utiliser les antiseptiques sera très discuté et tardif, il deviendra effectif en 1890. (*cf.note : 7*)

Un historien spécialiste du 19ème n'hésite pas à écrire à leur sujet « Plus que les engrenages d'une chaîne sans fin d'asservissements, les sages-femmes apparaissent plutôt comme des agents de libération. La leur d'abord, face aux hommes, aux maternités trop nombreuses, à l'ordre éternel des champs, à l'analphabétisme. Libération relative mais réelle des autres femmes, face aux risques de l'accouchement pour elles et leurs enfants. Modèle de libération par leur bagage culturel, aussi limité soit-il, par leur autonomie professionnelle qui ne les oblige pas aux sacrifices de la religion. Exemple de liberté par rapport aux maris avec lesquels elles font plus jeu égal que quiconque » (*cf.note : 8*)

VII.3 L'IRRÉSISTIBLE ASCENSION DU CORPS DES MÉDECINS ET CHIRURGIENS.

La notoriété des sages-femmes dans la population se maintiendra aussi longtemps que la plupart des accouchements auront lieu à domicile. La fréquentation des hôpitaux et des hospices départementaux était réservée aux « misérables » considérées comme des cas cliniques indispensables à la formation pratique des élèves. La migration massive des parturientes vers ces structures correspondra à l'industrialisation du pays et aux conditions insalubres du logement dans les quartiers populaires surpeuplés. Cependant, le fléau des épidémies de fièvre puerpérale cause de mortalité maternelle importante dans les années 1850-1870 à Paris comme dans d'autres grandes maternités, favorisa l'exercice des sages-femmes libérales ; jusqu'à ce qu'on applique les découvertes de Pasteur et Semmelweis, les méthodes de Lister et Tarnier.

Est-ce en raison de leur bonne réputation que les sages-femmes sont souvent la cible d'attaques des médecins ? « La lutte pour la suprématie » opposant les directrices d'écoles et les professeurs s'est parfois soldée par un arbitrage en faveur des directrices. Ce fut le cas à Port Royal en 1825 entre le docteur Paul Dubois et Madeleine Legrand (*cf.note : 9*) ; à Poitiers en 1889 entre le docteur Jallet et Mademoiselle Clavière (*cf.note : 10*) .

La création du corps des accoucheurs des hôpitaux en 1881, mettra fin à la suprématie de fait de la maîtresse sage-femme de Port-Royal. Néanmoins, usant de diplomatie certaines d'entre elles gardèrent la maîtrise du service de maternité. Il est vrai que la plupart de leurs consœurs exerçait alors en dehors des hôpitaux rendant les enjeux de pouvoir moins concentrés.

VII.4 UNE « VISIBILITÉ » SOCIALE ALLANT EN DÉCROISSANT.

Le début du siècle vit la publication d'ouvrages rédigés, illustrés par des sages-femmes. Madame Boivin (1773-1841), en publia neuf ! Son « Mémorial des accouchements » paru en 1812 fut édité trois fois. Il fut également traduit en allemand et en anglais et servit comme ouvrage de référence aux élèves de l'école de la maternité de Berlin. Le Mémorial fut souvent offert aux étudiantes françaises comme prix de fin d'études. Ce n'est qu'après la mort de Madame Lachapelle en 1821, que fut publiée sa « Pratique des accouchements ». On y retrouve les observations accumulées lors d'une vie entièrement consacrée à la Maternité et à son école. N. Sage-Pranchère (*cf.note : 11*) recense 41 publications d'ouvrages de sages-femmes à Paris ! Mises à part les deux auteures citées il semblerait que ce ne soit pas l'obstétrique en tant que telle qui intéressait les sages-femmes mais bien plutôt en premier lieu, la gynécologie. A partir de 1880 on assiste à un tarissement des publications de sages-femmes. On ignore quelle fut l'importance des écrits publiés par les sages-femmes de province...

Les sages-femmes n'échappent cependant pas à leur immémoriale mauvaise renommée. Elles sont soupçonnées de pratiquer des avortements, de divulguer des techniques contraceptives. Certes, l'ambiguïté de certaines publicités telles que « remède infallible contre les retards (*cf.note : 12*) », « J'ouvre la porte à tout le monde » laissent à penser que certaines utilisaient des moyens peu recommandables... Elles seront pourtant rarement poursuivies au cours du 19^{ème}. La défaite de 1870 et la guerre de 1914 amèneront les représentants du pays à développer une politique résolument nataliste. Elle conduira à la loi du 31 juillet 1920, loi qui réprimait toute provocation à l'avortement et toute information sur la contraception.

La loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine définit les conditions d'exercice et les limites de la profession. Les premières et deuxièmes classes sont maintenues sur l'insistance de Tarnier. La durée des études est portée à deux ans pour toutes les écoles. Le niveau scolaire pour l'admission en 1^{ère} et 2^{ème} classes est précisé. Les pièces administratives à fournir sont augmentées d'un extrait de casier judiciaire. L'emploi des instruments est interdit. Le droit de prescription reste inchangé. Cette loi au total n'apporte rien de bien nouveau. Il faudra attendre celle de 1916 pour parvenir à l'uniformisation du diplôme donc à la suppression des 1^{ère} et 2^{ème} classes.

C'est à l'occasion d'avancées scientifiques que le déclin s'inaugure. En effet la victoire de l'asepsie et de l'antisepsie mit fin au statut de sages-femmes agréées de l'Assistance publique. Ce corps de sages-femmes fut détaché des hôpitaux en 1867 afin d'exercer au

domicile de la parturiente ou chez elles afin d'éloigner les mères des terribles hécatombes causées par les épidémies de fièvres puerpérales. L'application des mesures d'hygiène coïncide avec la création des accoucheurs des hôpitaux et « consacra » (cf.note : 13) le développement de l'accouchement en milieu hospitalier. De 341 lits en 1880 on sera à 693 en 1899 à Paris. Ceux attribués aux sages-femmes passent de 267 à 166 pour les mêmes années... Le reste du pays, essentiellement rural, évoluera beaucoup plus lentement.

Ainsi le siècle se terminait sur de sombres présages pour le devenir de la profession. En 1891 on compte 12407 docteurs en médecine pour 14343 sages-femmes dix ans plus tard ils seront 20113 pour 13066.

NOTE(S) DU CHAPITRE

1 : Jacques Léonard, La France Médicale au XIXe, archives Gallimard Julliard, 1978.

2 : L'accouchement deviendra « la Maternité », l'allaitement redeviendra l'Hospice des Enfants trouvés

3 : Assemblée qui gouverna la France de 1792 à 1795.

4 : Marie Françoise Lemetayer, Biographie de Madame Lachapelle Les Dossiers de l'Obstétrique, n° 283, p. 2 à 13.

5 : Scarlett Beauvalet- Boutouyrie, Naître à l'hôpital au XIXe siècle, Belin, 1999, p. 397-401

6 : Olivier Faure, Les sages-femmes en France au XIXe siècle : Les institutrices du système de santé ? Les nouvelles pratiques de santé. Acteurs, objets, logiques sociales, Paris, Belin, 2005, p.157-174.

7 : Elisabeth Lyonnais , le rôle de la sage-femme dans la prise en charge des causes de mortalité maternelle entre 1870 et 1914, Mémoire , Université Paris Descartes , 2011, p. 28-32

8 : Olivier Faure. Cf supra.

9 : Scarlett Beauvalet- Boutouyrie, Naître à l'hôpital au XIXe siècle, Belin, 1999, p.130-134

10 : Entrer dans la vie en Poitou du 16e à nos jours, Musée Sainte-Croix, Centre d'archéologie et d'ethnologie poitevines, Université inter-Ages de Poitiers, 1987.

11 : Nathalie Sage-Pranchère, Conférence du 22-03-2010, Ecrits de formation et d'exercice des sages-femmes du XIXème à nos jours, fht.hypotheses.org/583

12 : Danielle Tucat, les sages-femmes à Paris de 1871 à 1914, Actes Société d'Histoire de la Naissance, Nantes 2004.

13 : Scarlett Beauvalet- Boutouyrie, Naître à l'hôpital au XIXe siècle, Belin, 1999, p.351

VIII LE 20ÈME SIÈCLE : LA CRISE DE LA PROFESSION OU LA RECHERCHE D'UNE NOUVELLE IDENTITÉ PROFESSIONNELLE.

Comme nous l'avons évoqué plus haut les apports scientifiques changent profondément le paysage médical. Amorcée dès la fin du 19ème la baisse de la natalité accentuée par la Grande Guerre conduira à un déficit des naissances par rapport aux décès, à partir de 1935. La victoire sur la fièvre puerpérale va orienter les accoucheurs vers les consultations de grossesse et la prévention. Adolphe Pinard en sera le pionnier, en 1930 son successeur Couvelaire formulera les objectifs à atteindre.: « Une maternité ne doit pas être seulement « une maison d'accouchement » au sens étroit du terme [...] Elle doit être un Centre d'assistance médico-sociale et de travail scientifique consacré à la fonction de reproduction. Son champ d'action s'étend de la procréation au sevrage de l'enfant. » (*cf.note : 14*) Cette nouvelle donne va bousculer les sages-femmes qui pour la majorité exercent en dehors des structures hospitalières.

VIII.1 L'ENTRE-DEUX-GUERRES OU LA FIN D'UNE HÉGÉMONIE.

Les choix de la capitale en matière d'organisation sanitaire auprès des femmes enceintes, des accouchées et des nourrissons vont porter un coup fatal à l'exercice traditionnel des sages-femmes. Elles ne seront plus les seules à prodiguer assistance ou soins.

Afin d'appliquer les règles d'hygiène, les soins furent segmentés entre salles d'accouchement fief des sages-femmes et suites de couches où commencent à intervenir les infirmières. En effet par décret du 7 juin 1922 est créé le diplôme d'infirmière. Le métier est ainsi revalorisé sous sa forme infirmière hospitalière et infirmière visiteuse sorte de soignante et conseillère allant au domicile des patients.

Profitant de la loi des Assurances Sociales pour les salariés en 1930, la prise en charge des consultations des femmes enceintes et des nourrissons sera réservée aux médecins. Mlle Mossé sage-femme en chef de la Maternité de Paris constate que « le plus grave danger est la concurrence légitime du Médecin qui partage avec elle le monopole des accouchements. » (*cf.note : 15*) Ceux-ci, dont le nombre croît régulièrement assurent à Paris avant 1928, 29% des accouchements pour atteindre dans les années trente 40%.

De plus le décret du 12 janvier 1932 régleme la profession d'assistante sociale. Or dès 1936 les assistantes sociales sont accusées par les sages-femmes d'envoyer les futures mères vers les maternités participant ainsi à la « propagande anti-accouchement à domicile ».

Au 8ème congrès international des accoucheuses de 1938, à Paris, les sages-femmes françaises restent attachées au rôle de « praticiennes indépendantes ». La concurrence des infirmières-visiteuses est dénoncée car « préférée(s) aux sages-femmes par les pouvoirs publics et les médecins » (*cf.note : 16*)

L'inégalité de traitement des accouchées sur le territoire est flagrante puisque sur 2200 cantons 500 ne disposaient pas de sages-femmes diplômées ! On en était toujours aux matrones.

VIII.2 UNE EFFLORESCENCE D'ASSOCIATIONS, SYNDICATS ET AUTRES REGROUPEMENTS

Les historiens et sociologues qui se sont penchés sur les archives du 20ème sont impressionnés par le nombre de formations aux statuts différents. En 1911 s'est constitué le premier groupement français de syndicats de sages-femmes : la Fédération des sages-femmes de France. En 1928 une scission survient regroupant Lille, le Rhône, les Bouches du Rhône, pour former la Confédération nationale des syndicats de sages-femmes. Cette scission est le résultat d'une protestation contre la domination de Paris. Malgré des tentatives de réunification pour s'organiser face à l'application des lois sociales rien n'aboutira. La guerre gèlera les démarches.

En 1934 l'association des sages-femmes catholiques lance une enquête sur « les avantages, inconvénients, améliorations souhaitables » (*cf.note : 17*) des diverses modalités de la profession.

L'association des accoucheuses et puéricultrices de France très active publie sur plusieurs années le « journal des accoucheuses ». Ces différentes instances organisent des congrès ou bien participent aux premiers congrès internationaux comme à celui de Berlin en 1936...

Juste après la période de la guerre, par l'ordonnance du 24 septembre 1945, fut créé l'ordre des sages-femmes présidé jusqu'en 1995 par un médecin. Il a pour but de défendre les intérêts, de garantir les qualités professionnelles et la moralité de ses membres. Les sages-femmes catholiques en avait émis l'idée dès 1937.

Les années 80 verront se multiplier les associations de tout genre ; selon les fonctions exercées : hospitalières, libérales, Protection maternelle et infantile, enseignantes ; selon les spécialisations de la profession ; selon les types de formation... cependant on dénombre toujours deux syndicats professionnels... (*cf.note : 18*)

Comment interpréter cette réalité ? Est-ce là un signe de la vitalité de la profession, de sa dispersion, de sa résistance ?

VIII.3 DES CONDITIONS D'ADMISSION DANS LES ÉCOLES ET DES PROGRAMMES REVUS.

La loi d'août 1916 stipule qu'un seul diplôme de sage-femme sera délivré. Le niveau scolaire exigé correspond à celui des aspirantes sages-femmes de 1ère classe. Durant toute la période d'après-guerre des projets de réforme sont âprement discutés. Les propositions de 1922 puis de 1926, émanant de professeurs parisiens, sont repoussés par les représentantes sages-femmes car elles refusent « le spectre de la fonctionnarisation » (*cf.note : 19*). En 1930 Couvelaire accoucheur à Baudelocque préconise une formation en

trois ans. Il propose que l'élève obtienne trois certificats : un d'infirmière, un de sage-femme, un de puéricultrice. Mlle Mossé estime que deux années suffisent pour obtenir « le double titre d'accoucheuse et d'assistante sociale de protection maternelle et infantile. »

Il faudra (une fois de plus ?...) attendre une période de guerre :1943, pour une réforme des études portées à trois ans. Elles consistent en une année d'études générales d'infirmière, trois semestres d'obstétrique et un semestre de puériculture. La création de la Sécurité sociale eut pour conséquence la migration massive des parturientes vers les cliniques et hôpitaux à partir des années cinquante. Ce fut fatal à la pratique de l'accouchement à domicile par les sages-femmes libérales, le salariat triomphait. Pendant ce temps on assiste à une baisse continue des effectifs : autour de 7000 dans les années 1980.

En 1973 les études de sages- femmes sont pour la première année, indépendantes des études d'infirmière. Après avoir intégré les hommes dans les écoles en 1982, les études passent à quatre ans en 1985. La rédaction d'un mémoire en est la principale nouveauté.

Le siècle se termine par la préparation de grandes réformes. En effet un nouveau programme est adopté en 2001. Après l'essai pilote de l'école de Grenoble ; tous les étudiants sages-femmes sont recrutés parmi les étudiants de première année de médecine en 2003 . Les études ont donc une durée minimale de cinq ans. De nouveaux programmes sont appliqués en 2011 dans le cadre du processus de Bologne (LMD). Les écoles s'engagent dans un processus de rattachement à l'université.

VIII.4 L'EXERCICE DE LA PROFESSION DANS UN CONTEXTE OBSTÉTRICAL EN CONTINUELLE MUTATION

La seconde moitié du siècle sera marquée par la diffusion de méthodes contraceptives sûres qui permettent la maîtrise de la fécondité. La loi sur l'interruption volontaire de grossesse de 1974 modifiée en 2001 lèvera la pénalisation du début du siècle. La relation à l'enfant s'en est trouvée profondément modifiée.

L'arrivée dans les services d'obstétrique d'une technologie toujours plus sophistiquée a conduit à une surveillance fœtale avancée, à une indolorisation du travail, à une chirurgicalisation de l'accouchement. La procréation médicalement assistée, le diagnostic anténatal ont pris un essor considérable. Il en est de même pour les soins aux prématurés et la réanimation néonatale.

Une nouvelle géographie obstétricale s'est de ce fait dessinée sur le territoire national. Les plans de périnatalité de 1972, 1995, 2005 ont organisé la concentration des naissances selon des impératifs de sécurité définis par la proximité des blocs opératoires puis des services de réanimation.

Les résultats des enquêtes nationales et les rapports de la Cour des Comptes font le constat que malgré les équipements techniques importants le pays conserve des chiffres de

mortalité et morbidité maternelle et infantile plus élevés que ceux de pays voisins ayant opté pour une autre politique.

C'est dans ce contexte que le travail des sages-femmes évolue ; non sans difficulté. La grève de mars 2001 l'atteste (*cf.note : 20*) .. On assiste cependant à une nette progression du nombre des sages-femmes(19200 en 2011) (*cf.note : 21*) , de nouvelles écoles sont ouvertes. La proportion des sages-femmes libérales augmente. Ayant fait pour beaucoup d'entre elles de la préparation à l'accouchement et de la rééducation périnéale leur activité principale ; un mouvement se précise dans la prise en charge des consultations de grossesse et de suivi gynécologique de prévention et de contraception.

NOTE(S) DU CHAPITRE

14 : Scarlett Beauvalet- Boutouyrie, Naître à l'hôpital au XIXe siècle, Belin, 1999, p.354.

15 : Françoise Thébaud, Quand nos grand-mères donnaient la vie, P.U.L. 1986 p. 169.

16 : Françoise Thébaud, Quand nos grand-mères donnaient la vie, P.U.L. 1986 p. 176.

17 : Françoise Thébaud, Quand nos grand-mères donnaient la vie, P.U.L. 1986, p.166

18 : Philippe Charrier-Les sages-femmes en France 2009/2010-Centre Max Weber, p.68

19 : Françoise Thébaud, Quand nos grand-mères donnaient la vie, P.U.L. 1986, p.175

20 : Philippe Charrier-Les sages-femmes en France 2009/2010-Centre Max Weber, p. 69

21 : Cour des comptes Sécurité sociale 2011- septembre 2011, p.175

IX LE 21ÈME ; L' HISTOIRE CONTINUE...

Au seuil de ce siècle l'avenir se révèle prometteur puisque une extension des compétences est déjà en place : possibilité de déclarer la grossesse en 2004, de poser des dispositifs intra-utérins, de prescrire des contraceptifs et autres produits pharmaceutiques en 2009. Le rapport 2011 de la Cour des comptes concernant la sécurité sociale insiste sur le sous-emploi des compétences des sages-femmes... ce qui est dommageable pour une gestion rationnelle de la périnatalité. Néanmoins, ne serait-ce pas faire preuve de myopie que de ne vouloir retenir que les notions contemporaines de gestion et d'oublier le rôle immémorial des sages-femmes dans « l'incorporation (*cf.note : 22*) » vécue lors de l'accouchement ?

NOTE(S) DU CHAPITRE

22 : M..Akrich et B. Pasveer, Le travail obstétrical : corps et pratique médicale dans l'accouchement,halshs-00122104, version1- 26 Dec 2006

X ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

- : La Maternité et les Sages-femmes de Madeleine Coulon-Arpin- éditions Roger Dacosta- tome I, Paris,1982
- : Danielle Gourévitch Le mal d'être femme,la femme et la médecine à Rome.édition les Belles Lettres-Paris,1984.
- : Véronique Dasen L'accueil du nouveau-né dans l'Antiquité.
- : Histoire de la Médecine Portugaise Abrégé par Luiz De Pina. Imprimerie Enciclopédia Portuguesa 1934.page 20.
- : Histoire de la Médecine, de la Pharmacie, de l'Art Dentaire, de l'Art Vétérinaire. Collection dirigée par Jacques Poulet, Jean-Charles Soumier et Marcel Martiny Tome III, page 165.
- : Société Française d'édition Professionnelles médicales et scientifiques. Albin Michel/Laffont/Tchou. 1978.
- : Iconographie Le Premier Manuscrit Chirurgical Turc. Rédigé par Charaf Ed-Din 1465. Edition Roger Dacosta. Paris 1960.
- : Le regard de l'anatomiste Mandraïssi Rafael. édition du Seuil.Paris-2003.
- : Des sorcières aux mandarines de Josette Dall'Ava-Santucci. édition Calmann-Levy-2004.p 26
- : G. J. Witkowski, Les accouchements à la Cour éditeur Steinheil Paris 1890
- : Page 27 « Naître à l'hôpital au XIX^esiècle » Scarlett Beauvalet- Boutouyrie. ED BELIN 1999
- : De l'indécence aux hommes d'accoucher les femmes Préfacé par Hélène Rouch. édition côté-femmes. Paris 1990. Hecquet
- : La Maternité de Paris -Librairie médicale et scientifique Jules Rousset - Paris 1909 - pages 351-352.
- : La Maternité de Paris -Librairie médicale et scientifique Jules Rousset - Paris 1909 - pages 351-352.
- : La Maternité de Paris -Librairie médicale et scientifique Jules Rousset - Paris 1909 - pages 351-352.
- : Jacques Léonard,La France Médicale au XIXe,archives Gallimard Julliard, 1978.
- : Scarlett Beauvalet- Boutouyrie, Naître à l'hôpital au XIXe siècle, Belin, 1999, p. 397-401
- : Olivier Faure,Les sages-femmes en France au XIXe siècle : Les institutrices du système de santé ?Les nouvelles pratiques de santé. Acteurs, objets, logiques sociales, Paris, Belin, 2005, p.157-174.
- : Elisabeth Lyonnais , le rôle de la sage-femme dans la prise en charge des causes de mortalité maternelle entre 1870 et 1914, Mémoire , Université Paris Descartes , 2011, p. 28-32

- : Scarlett Beauvalet- Boutouyrie, Naître à l'hôpital au XIXe siècle, Belin, 1999, p.130-134
 - : Nathalie Sage-Pranchère, Conférence du 22-03-2010, Ecrits de formation et d'exercice des sages-femmes du XIXème à nos jours, fht.hypotheses.org/583
 - : Danielle Tucat, les sages-femmes à Paris de 1871 à 1914, Actes Société d'Histoire de la Naissance, Nantes 2004.
 - : Scarlett Beauvalet- Boutouyrie, Naître à l'hôpital au XIXe siècle, Belin, 1999, p.351
 - : Scarlett Beauvalet- Boutouyrie, Naître à l'hôpital au XIXe siècle, Belin, 1999, p.354.
 - : Françoise Thébaud, Quand nos grand-mères donnaient la vie, P.U.L. 1986 p. 166; 169,175; 176.
 - : Philippe Charrier-Les sages-femmes en France 2009/2010-Centre Max Weber, p.68
 - : Philippe Charrier-Les sages-femmes en France 2009/2010-Centre Max Weber, p. 69
 - : Cour des comptes Sécurité sociale 2011- septembre 2011, p.175
 - : M..Akrich et B. Pasveer, Le travail obstétrical : corps et pratique médicale dans l'accouchement, halshs-00122104, version1- 26 Dec 2006
 - : Marie Françoise Lemetayer, Biographie de Madame Lachapelle Les Dossiers de l'Obstétrique, n° 283, p. 2 à 13.
 - Henriette Carrier : Les origines de la Maternité de Paris, les Maîtresses Sages-Femmes et l'Office des Accouchées de l'ancien Hôtel Dieu.édition Georges Steinheil -Paris 1888
 - Henriette Carrier : Les origines de la Maternité de Paris, les Maîtresses Sages-Femmes et l'Office des Accouchées de l'ancien Hôtel Dieu.édition Georges Steinheil -Paris 1888
- ABRÉVIATIONS**
- SF : Sages-Femmes